RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 08

Présents : 06

Votants : 06

L'an deux mille vingt-trois
Le neuf septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS :
Mmes Romane MINIOU, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Roger RODRIGUEZ a été nommé pour remplir ces fonctions.

OBJET :
CANTINE SCOLAIRE - TARIFICATION DU REPAS

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal la convention avec la commune de LANUÉJOLS pour la fourniture et mise en conditionnement des repas pour la cantine scolaire approuvée par délibération du 09/09/2023.

Elle précise que le coût du repas est fixé par la commune de LANUÉJOLS à 6,00 € T.T.C. et que cette dernière s'engage à prévenir la commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU de toutes modifications de prix dans un délai minimum de 2 mois avant son application.

Madame Le Maire propose qu'à ce coût de repas soit rajouté :
- le coût du trajet par repas « LANUÉJOLS/SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU » ;
- le coût du temps employé trajet par repas.

Elle expose au conseil municipal le calcul du coût total d'un repas qui s'élève à la somme de 7,18 € déterminé comme suit :

.../...

Calculs sans temps passé à la cantine

Calcul trajet	LANUÉJOLS (distance 16 km)
Km/jour	32
Nombre de semaines	36
Nombre de jours/semaine	2
Nombre de jours/an	72
Nombre Km/an	2304
Prix au km (2023)	0 ,636 (véhicule Berlingo 5 CH
Coût trajet	1465
Coût trajet par repas	0,636

Temps employé trajet	
Nombre de jours/an	72
Temps/jour (h)	1
Temps/an	72
Coût horaire	17,31
Coût temps	1246
Coût temps par repas	0,541

Nombre de repas/jour	16 (14 enfants + 2 adultes)
Nombre de repas/an	2304 (16 repas/jour -144 jours)
Coût repas LANUÉJOLS	6,000 €
Coût total d'un repas	7,177
Coût repas/parents	3,588 soit 3,59 €

Elle demande au conseil de se prononcer sur cette proposition :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DÉCIDE de facturer aux parents le prix du repas à **3.59 €** tel que présenté ci-dessus pour la période de l'année scolaire 2023/2024 sous réserve de toutes modifications.

➢ DIT que la délibération du conseil municipal en date du 10/11/2015 est abrogée.

➢ AUTORISE Madame Le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

../...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Roger RODRIGUEZ

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 14/09/2023
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 25 SEP. 2023
⇨ Affiché le 25 SEP. 2023

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
18 SEP. 2023
Bureau du Courrier

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr